

Rédacteur-Gérant
E. HARLY

RÉDACTION ADMINISTRATION ET VENTE:
Lyon, 30, Rue Impériale
(provisoirement dénommée, rue de la République)

Toute plume spirituelle et humoristique
ses grandes entrées à la Comédie politique.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas conservés.

PRIX DU NUMÉRO
Rhône et Départements limitrophes... 15 C.
Départements non limitrophes et gares. 20 C.



Directeur-Administrateur
Adolphe PONET.

ABONNEMENTS :

Un an, 41 francs. — Six mois, 6 francs.
Étranger le port en sus.

Pour abonnements envoyer un mandat-poste ou un chèque
sur une maison de banque de Lyon
à l'adresse de M. Ponet, directeur du journal.
On encore autoriser l'administration à faire recouvrer la
somme par la poste dans le courant du mois.

Le journal est mis en vente le Samedi matin

Annonces 25 cent. la ligne
Réclames 50 cent.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez M. V. Fournier,
rue Confort, 14, à Lyon.

LA COMÉDIE POLITIQUE

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE

1870



Freyzin-le-Petit ayant révélé à l'Europe le secret de sa faiblesse, Léon-le-Grand, comme compensation, rappelle à l'Europe le souvenir de sa force !!

LES VOLS DE GAMBETTA

AVEC PIÈCES A L'APPUI

(Suite)

L'APPOINTEMENT DE GAMBETTA

Le 1^{er} octobre 1870, Gambetta prend un arrêté ministériel fixant ses propres appointements à 60,000 francs par année.

Le 8 du même mois et de la même année, un décret du gouvernement dit de la Défense nationale, décret inséré au *Bulletin des lois*, abaisse à 48,000 francs le chiffre de cet appointement annuel.

Or, contrairement à son arrêté, contrairement au décret du gouvernement dont il faisait partie, Gambetta, à Tours et à Bordeaux, s'est fait constamment payer sur le pied de 100,000 francs.

De ce chef il se trouve avoir touché 18,332 francs de trop.

Ces 18,332 francs, la Cour des comptes, en 1877, invita Gambetta à les restituer.

Notre homme alors s'inclina jusqu'à terre, il s'excusa. Il croyait, disait-il, « avoir touché cela légalement. »

Il s'inclina, il s'excusa, mais il ne rendit rien. Et, à l'heure qu'il est, il est encore débiteur de ces 18,332 francs.

LE MARCHÉ GIACOMETTI

Le sieur Giacometti avait passé à Tours un marché pour l'achat, à Vienne, de 3,000 fusils Wendel et de 1,200,000 cartouches.

Ainsi qu'il résulte d'une lettre de l'administration des finances, cette affaire avait été engagée et traitée par M. Gambetta, ministre de l'intérieur et de la guerre.

Le marché avait stipulé qu'il serait fait au contrat une avance de 3 millions 500,000 francs.

C'est ce que constate en ces termes le procès-verbal de la séance tenue, le 4 novembre, à Tours, par le Conseil des finances :

Le Conseil,
Considérant qu'il s'agit d'un traité déjà conclu et relatif à des armes dont il ne peut discuter ni les prix ni la qualité ;

Que, d'ailleurs, le mode d'achat lui-même n'est pas soumis à son appréciation et qu'il n'est saisi que des moyens de trésorerie à employer pour l'acquittement de la somme stipulée ;

Décide, sous le bénéfice de ces réserves, que le paiement peut être effectué à titre d'avance sur une ordonnance et sous la responsabilité du ministre de l'intérieur.

Le ministre de l'intérieur était Gambetta.

Le 27 novembre, le crédit de 3,500,000 francs demandé fut ouvert au sieur Giacometti chez M. Warburg, représentant de MM. Morgan, à Vienne. « Le sieur Giacometti, dit la Cour des comptes, AVAIT LA CONFiance DU MINISTRE GAMBETTA, AVEC LEQUEL IL AVAIT TRAITÉ. »

Or, le 19 décembre 1870, quoiqu'il n'eût jamais livré aucun fusil, le sieur Giacometti, en vertu des ordres de Gambetta, toucha chez Morgan-Warburg la somme de 875,000 francs.

Il toucha et ne livra aucune marchandise.

Quelle fut la part de Gambetta sur cette somme, touchée par un de ses compères ?

L'EMPRUNT MORGAN

Du Rapport indigeste et intelligible du député Baïhaut sur les comptes de 1870, un seul fait se détache avec netteté, mais un fait capital, énorme : c'est le résultat de l'emprunt Morgan conclu à Londres par feu Laurier pendant la guerre, au nom du gouvernement de Gambetta !

Il appert, en effet, de ce décompte que sur les 250 millions souscrits par Laurier 202 millions sont entrés dans la caisse du Trésor français et que 48 millions se sont évaporés en route.

48 millions sur 250, c'est, à 2 millions près, un cinquième de l'emprunt total.

Jé le répète, ce fait énorme, dont j'ai plusieurs fois depuis quatre ans entretenu le public, soit ici dans ce journal, soit dans la brochure les *Bénéfices de la maison Gambetta*, ce fait énorme, dis-je, est dans le Rapport Baïhaut, lu à la Chambre et approuvé par la Chambre. Ce n'est plus du « soupirail empoisonné d'une feuille intrinsèque », ce n'est plus d'une « éjaculation haineuse de la passion de parti », ce n'est plus du « commérage inconscient des nouvellistes irresponsables », comme disent les feuilles à la dévotion de l'opportunisme, que cette

question des 48 millions est issue. C'est d'un document officiel, longtemps pesé et mûri.

Et pourtant, le jour où ce document est venu enfin au grand jour de la discussion, Gambetta s'est tu, Gambetta n'a point demandé la parole pour un fait personnel, Gambetta, qui avait une occasion unique de déchirer tous les voiles et, comme le tribun antique, de se montrer dans une maison de verre, Gambetta a cadenassé ses portes et fermé ses volets.

Or, si Gambetta est intéressé à épaisser ces ténèbres, la France, au contraire, a besoin de savoir, même après douze ans, dans la poche de quels intermédiaires un cinquième de l'emprunt Morgan s'est égaré, elle qui paie et paiera indéfiniment les arrérages intégraux de la somme souscrite.

Je vais, en conséquence, une fois encore chercher à pénétrer le mystère.

Le 12 août 1870, je recevais de Paris une lettre dont voici le texte :

Monsieur,

Voici deux faits que ne mentionne pas l'intéressante brochure les *Bénéfices de la maison Gambetta*. Je m'étonne que le second vous ait échappé, car une bagatelle de 7 millions 500 mille francs mérite une mention.

I

Je passe, quant aujourd'hui, sur ce premier fait, qui n'est point relatif à l'emprunt Morgan, et j'en arrive de suite à ce qui concerne cet emprunt.

La lettre du 12 août continuait ainsi :

II

Il y avait à Paris, de 1865 à 1870, un avoué nommé X..., qui avait un frère notaire dans le département.... Cet avoué donnait toutes ses causes à un avocat nommé Laurier et à un autre avocat nommé Gambetta. Le notaire leur procurait aussi les causes importantes de... et les emmenait plaider dans ce département.

Une très-grande intimité s'était établie entre les quatre personnages. Le notaire était presque toujours à Paris. Il s'occupait d'affaires. On se voyait constamment. On se tuyautait. Chaque matin Gambetta venait trouver X..., le notaire :

— Prête-moi donc 40 sous !... Prête-moi 3 fr. !... Prête-moi 100 sous !...

Par somme de 2, 3 et 5 francs le notaire arriva à prêter environ 800 francs au pauvre avocat, qui avait alors les coudes percés et les souliers éculés... Cet avocat les lui doit encore.

La guerre arrive... Le notaire X... se retire avec sa famille à Y..., près Saint-Malo...

Quel n'est pas son étonnement quand, en novembre ou décembre, il voit descendre, en rade de Y..., d'un petit bateau appelé le *Fulton*, deux voyageurs qui se dirigent vers sa maison et qui ne sont autres que MM. Gambetta et Laurier !

Voici le langage qu'ils lui tiennent :

— Nous nous sommes informés de ta retraite parce que nous avons à te parler d'une grosse affaire dans laquelle tu auras ta part... Il s'agit d'un emprunt en Angleterre (l'emprunt Morgan)... Nous avons une grosse commission : 20 millions à partager. L'Anglais qui a servi d'intermédiaire en voulait prendre la moitié, mais nous avons dit que nous étions trois participants, et nous l'avons réduit à cinq millions. Nous aurons donc chacun cinq millions. Mais tu comprends que nous ne voulons pas paraître dans l'affaire, et tu seras notre homme de paille. »

M. X... était un honnête homme, et, quoique à peu près ruiné en ce moment-là, il repoussa avec indignation la honteuse proposition de se refaire une fortune en profitant des désordres de la France. Les voyageurs ne se tinrent pas pour battus : ils allèrent déjeuner à l'hôtel Châteaubriand, à Saint-Malo, et firent voile vers l'Angleterre. Le journal d'Ille-et-Vilaine parla de ce voyage.

Peu après le *Fulton* revint à Saint-Malo... L'affaire était conclue : les quinze millions étaient en la possession des deux brigands, à bord du petit bâtiment. Les plus vives instances furent faites de nouveau auprès de l'honnête X... pour vaincre sa probité. Mais on fit en vain miroiter à ses yeux les cinq millions : il ne fallut pas.

Les deux héros abandonnèrent alors cet imbécile à sa pauvreté et firent voile avec leur trésor vers Saint-Sébastien. C'est là qu'ils le mirent en sûreté et que M. Gambetta alla le rechercher après la guerre. Gambetta eut 7 millions 500 mille francs. Laurier en eut autant.

M. Z... bien connu à Paris comme un des hommes les plus actifs du parti légitimiste, est demeuré, quelque temps après la guerre, aux environs de Saint-Sébastien avec M. de... au moment où se prépara la tentative de revendication carliste. Il sait dans quelle maison de Saint-Sébastien le dépôt a été fait, et on peut avoir l'adresse de M. Z... par M. de S...

Quant à l'ancien notaire X..., cet excellent homme est à Paris, reconstruisant laborieusement sa fortune, perdue au moment de la guerre. Il demeure rue.....

M. Laurier est mort, et dans sa succession les 7 millions et demi n'ont pas été déclarés. Les traces en sont perdues. Mais, en 1871, à l'Assemblée générale des actionnaires de... (l'Orléans, je crois), pour se conformer aux statuts, le président appela à prendre place à côté de lui le principal actionnaire présent... Un porteur de mille actions se leva et vint s'asseoir au bureau : c'était M. Laurier.

La lettre se terminait ainsi :

Vous avez les noms et adresses nécessaires pour votre enquête. Les personnes que j'ai nommées sont absolument étrangères à la présente communication et ne se doutent certainement pas qu'elle vous est faite. Tachez, si vous donnez suite, de gagner leur confiance, et, surtout, pensez qu'une imprudence de votre part peut leur coûter la vie.

Telle est la communication qui me fut faite de Paris le 12 août 1880.

Désireux d'éclaircir ce qui restait d'obscur dans un renseignement de cette importance, je fis faire une expédition du document et je la fis envoyer à M. X..., l'ancien notaire, rue..., à Paris, avec prière de me dire si oui ou non tout cela était vrai et, au besoin, de me donner des détails plus complets et plus précis.

Voici la réponse qui fut adressée au secrétaire de la rédaction :

Paris, 30 août 1880.

Monsieur le secrétaire de la rédaction de la *Comédie politique*.

Je reçois à l'instant votre lettre du 28 courant, ainsi que la notice qui l'accompagne, et je viens vous prier de ne pas vous servir de mon nom pour engager une polémique à laquelle j'entends rester tout à fait étranger.

Je compte sur votre loyauté à cet égard, Monsieur, et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

X...

Ainsi M. X..., à qui il eût été si facile, en tous cas de répondre *non*, ne répondit ni *oui* ni *non*. Il désirait seulement « rester étranger à la polémique. »

Le principal témoin me faisant ainsi défaut, je crus devoir alors ne pas pousser plus loin mes recherches, et, désireux en même temps de satisfaire au vœu de M. X..., je ne publiai point les renseignements qu'on m'avaient été donnés.

En présence du silence de Gambetta vis-à-vis de la constatation officielle de la disparition de 48 millions sur les 250 de l'emprunt Morgan, je crois nécessaire aujourd'hui de ne pas garder la même réserve.

Et maintenant, qu'y a-t-il d'absolument vrai dans la communication qui me fut faite en 1880, et que j'ai reproduite ci-dessus, sans citer, toutefois, les noms de certaines personnes qui jouent un rôle dans ce récit ?... Qu'y a-t-il d'absolument vrai ? je l'ignore.

Quoique, du 22 au 26 novembre 1870, l'absence de Gambetta de Tours résulte des documents officiels ; quoique, dans une dépêche du 27 novembre, il parle lui-même, sans autre explication, d'*« une absence forcée qu'il vient de faire, »* je ne crois pas, considérant qu'il s'est arrêté au Mans et au camp de Conflans, qu'il ait pu accomplir à cette époque le voyage, cependant très-court, de France en Angleterre, et surtout celui de France en Espagne. Mais rien ne lui a été plus facile que de se rendre à Saint-Malo et de laisser à compère Laurier, qui est resté plus d'un mois hors de France, les soins de l'encaissement en Angleterre et du placement en Espagne.

Ce qui est certain, c'est que l'homme le mieux placé pour beaucoup savoir, l'ex-notaire X..., interrogé, s'abstient de répondre par une dénégation.

Ce qui est certain, c'est que Gambetta, qui était avant la guerre en état de mendicité et presque en état de vagabondage, est aujourd'hui un gros, un très-gros capitaliste, possédant hôtel, villa, château, équipage fringant et cuisinier à traitement de général de division.

Ce qui est certain, surtout, c'est qu'il manque 48 millions sur le total de l'emprunt Morgan et que l'ex-dictateur de Tours, éditeur responsable de ce déficit, s'est tu jusqu'à ce jour en présence de l'accusation qui lui a été jetée à la face, d'en avoir frauduleusement profité.

Etant donnée une pareille réserve chez un homme d'ordinaire aussi loquace, toutes les hypothèses sont admissibles et vraisemblables.

A. PONET.

On nous demande chaque jour d'anciens numéros de la *Comédie politique*.

Comme il ne nous en reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires et que, d'ailleurs, nous avons dû faire réimprimer plusieurs de ces numéros, nous prévenons les lecteurs que chacun des numéros de la *Comédie politique* parus avant le 1^{er} juillet 1881 est vendu dans nos bureaux, savoir :

1 franc l'exemplaire pour les acheteurs de numéros isolés.

50 centimes l'exemplaire pour les personnes qui prennent la collection complète du 23 novembre 1878 au 1^{er} juillet 1881.

R. F.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

CIRQUE D'HIVER DE PARIS

Matinée donnée au profit des frères et des sœurs des enfants des veuves des soldats des régiments de l'armée de Garibaldi morts (les soldats) pendant la campagne de 1870-71.

Avec le concours des futurs citoyens

LOCKROY..... Fils du député de Paris et petit-fils de l'acteur.

MADIER-MONTJAU.. Fils du frère du sous-chef d'orchestre de la grande Opéra.

CLOVIS HUGUES.... Fils reconnu du barde parlementaire.

MUSIQUE MILITAIRE des enfants de troupe.

HUGO..... Petit-fils du barde sénatorial.

L'entrée de la piste est fixée au prix de 20 francs. Les autres places : 10, 5, 2 fr. 50, 1 fr. 25, 50 centimes, 1 sou.

L'arène, que l'on appelle enceinte pour ne rien rappeler de la valetaille opportuniste, est entièrement pavée de petits drapeaux de toutes nuances. L'effet produit est presque aussi saisissant que l'enseigne d'un teinturier-dégrasseur.

De loin en loin, des écussions en papier avec des lettres de l'alphabet en caractères arabes, R.F.GG. EU. EU.F.R. C'est pour apprendre à lire aux petits enfants qui ont organisé la fête.

Avec les écussions alphabétiques alternent des petits bus-tés de Garibaldi (?) sous lesquels brûlent de petites chandelles artificielles, et puis du sable partout, du sable en petits grains.

Dans l'enceinte, aussi bien que sur la piste, on remarque beaucoup de grandes personnes.

La matinée commence.

LE PETIT LOCKROY, montant sur sa chaise. — Citoyens, nous comptons sur papa Hugo, et nous l'avions même plaqué sur nos affiches. Mais, comme il est obligé d'aller conduire à la gare des parents de province, il ne pourra guère être ici avant la semaine prochaine. En attendant, je vous présente son petit-fils Georges, qui est en même temps mon fils par alliance et mon petit camarade.

Citoyens, tout cela vous étonne. Vous n'y comprenez rien!... Ni moi non plus : c'est tout ce qu'il faut.

Citoyens, la musique va jouer un air patriotique que nous allons entendre debout, si vous voulez bien.

En avant la musique!

La musique des enfants de troupe joue la *Marseillaise*, la vraie *Marseillaise*, telle qu'on la joue à Marseille.

Le petit Georges Hugo salue à droite et à gauche, et il s'assied très-gauchement sur une grande chaise. Il a l'air d'être très-propre et très-sage. Il semble surpris de voir tant de grandes personnes à la fois.

UNE GRANDE PERSONNE, sur la piste. — Pas de blagues, hein! On avait promis de nous faire voir le père Hugo! Je veux bien voir le petit par-dessus le marché. Mais quand on paie 20 francs d'entrée...

LE PETIT LOCKROY, remontant sur sa chaise et avec un air cabotin. — On ne paie que 10 francs!!

Chœur des grandes personnes. — Comment! 10 francs!!

LE PETIT LOCKROY, toujours sur sa chaise. — ... Vous payez 20 francs en tout : ça fait donc 10 francs pour l'entrée et... 10 francs pour la sortie.

Chœur des grandes personnes. — A-t-il de l'esprit, ce garçon-là!... Est-il avancé pour son âge!!!

LE PETIT LOCKROY. — Citoyens et leurs dames, mon petit camarade Montjau-Madier, dont la belle-sœur Fuchs est si excellente musicienne, va nous gratifier de quelques accords vocaux et patriotiques que nous allons entendre debout, si vous voulez bien.

Allons, Montpetitjau-Madier, à ton tour!

LE PETIT MAMONTIER. — Mesdames et leurs citoyens, vous venez d'entendre de la musique, vous voyez des petits drapeaux, des petits bustes et des petites chandelles, du sable en petits grains et des grandes chaises. Tout ça, c'est des gages d'alliance entre les Etats-Unis d'Europe.

Marque de surprise approbative.

... Vous vous demandez peut-être comment il se fait qu'un grand peuple ait encore des places à 20 francs et des places à un sou : tout ça, c'est l'égalité. Il faut qu'ici tout le monde rapporte également trois francs par tête de lapin. La voilà, l'égalité, la voilà! Trois francs par tête de lapin!... Aussi bien un président de la République qu'un décrotto-électeur!! Nous avons fait une moyenne égalitaire qui fera trembler les vieux trônes et les séculaires orgies!!

Tonnerre d'applaudissements.

UNE VOIX DANS L'AUDITOIRE. — A nous, à nous, les femmes nues!

LE PETIT LOCKROY. — Citoyens, vous êtes grands. Aux paroles patriotiques de mon petit camarade et concitoyen Montmajau vont succéder les élans lyriques de mon chevelard ami Clovis : quoique pris à l'improviste, puisqu'il lui faut remplacer au pied

levé les autres artistes dramatiques sur lesquels nous avons feint de compter, il va vous transporter....

Ici un incident : à ce mot de *transporter*, une partie de l'auditoire, qui sort apparemment d'en prendre, n'attend pas la fin de la phrase et gagne les portes. — Tumulte, désordre, cohue indescriptibles. — Ce n'est qu'à grand peine qu'un calme relatif se rétablit et que le petit Lockroy peut continuer.

.... il va vous transporter d'admiration et d'enthousiasme pour l'homme à la courte blouse. Ce sont d'empoignantes paroles que nous allons entendre debout, si vous le voulez bien.

Murmures dans l'auditoire, surtout parmi les places assises.

LOCKROY (bas à Clovis). — Tu sais que nous répondons des banquettes déchirées ! !

Le petit Hugues fait un geste d'assentiment, tousse, crache, renifle; se fait moucher et commence ainsi :

ODE A GARIBALDI

(*Ode en vers*)

O toi, grand homme, qui fus le plus magnanime [de tous les héros, Malgré la bave qu'on fait brûler sur ta tête, Tu dois voir avec plaisir, par cette fête Républicaine, qu'en France on n'est pas des idiots.

Trépignements dans l'enceinte! Enthousiasme effréné, gloussements, claquements de langues et de doigts, etc. Crois-moi, l'Europe entière sait bien que le Garibaldi qui n'est plus était enfant de Paris. Et que, pendant la guerre, le citoyen Garibaldi fut député malgré le grand Lama!

Regloussements, reclaquements, chocs d'aisselles avec battements de coudes : toutes les marques de la plus administrative satisfaction.

Non! va, tu n'es pas mort et toute ta grande ombre [serait ici dans cette belle salle ronde, Si elle n'était pas trop grande pour ça. Car pour la contenir il faudrait exproprier toutes

[les maisons des deux mondes. Voilà pourquoi tu n'es pas là.

L'enthousiasme est devenu frénétique: je renonce à en décrire les systèmes d'interprétation.

Beaucoup de grandes personnes se repassent le petit Hovis, après l'avoir baisé sur les joues. Les dames lui donnent des bonbons, du chocolat et des oranges.

Quand il est rapporté à sa place, le petit Hovis partage fraternellement son dessert avec ses petits amis. Cette preuve touchante de bon cœur émeut tellement l'assistance qu'un grand nombre de personnes s'en vont. Cela semble contrarier le petit Lockroy, qui cherche à enrayer ce mouvement.

LE PETIT LOCKROY, de plus en plus cabotin. — Citoyens, avant de clore cette séance, il faut sceller notre alliance par des gages réciproques. Il faut que je vous fasse un cadeau....

Beaucoup de personnes se rassessoient.

Je vais vous faire un présent que vous recevrez debout, si vous le voulez bien...

Elles se relèvent.

Citoyennes, citoyens, je vous donne le Pape, ce grand Lama du Catholicisme. Il est à vous!... Prenez-le!... je vous le donne!!!

Quelques mains, qui étaient déjà tendues vers la piste pour recevoir l'objet, se retirent avec déception, en compagnie de leurs propriétaires.

LE PETIT LOCKROY, continuant. — Avant de nous séparer, et en échange du cadeau patriotique que je viens de vous faire, vous allez avoir l'occasion de donner libre cours aux élans de votre générosité.

C'est pour couvrir les frais de l'usure des banquettes.

Des casquettes républicaines vont circuler devant vous pour recueillir vos copieuses offrandes.

C'est une cérémonie à laquelle je vous convie d'assister debout, si vous le voulez bien.

En effet, tous les assistants, sans exception, sont debout et gagnent les issues avec une fébrile rapidité.

Cette dernière partie du programme a fait lever tout le monde.

Le petit HIREL.

CE QU'IL RESTE À FAIRE



Eh quoi! manger moutons, canaille, sotto espèce, Est-ce un péché? — Non, non. Vous leur fites, seigneur, En les croquant, beaucoup d'honneur!

Voilà ce que le Tribunal de commerce dit, chaque jour, au Lyon-Loire depuis que M. Jacquand s'est remis à le présider — pas le Lyon-Loire : le Tribunal de commerce.

En sorte que ce Tribunal redévoit, chaque jour, plus doux aux tripoteurs et plus dur à leurs victimes.

Après le Crédit financier et industriel, que le président Jacquand (des cirages et colles fortes) a déclaré être la perfection même, l'idéal de la constitution légale, quelque

chose de « plus beau que le vernis et qui ne se ternira pas », voici venir la Caisse lyonnaise, qui n'était peut-être pas, la pauvrette ! sans péché original, mais dont les administrateurs ont été canonisés par la même justice consulaire, et les actionnaires déclarés des demandeurs « sans intérêt » (*Textuel*)... et sans capital aussi désormais, les malheureux!

Puis à la Caisse lyonnaise a succédé la Société des Lénines. Les demandeurs contre cette Société articulaient des faits tels que celui-ci : la Banque de Lyon et de la Loire était censée avoir souscrit 2,395 actions sur lesquelles elle n'a jamais versé un centime.

— La preuve? a demandé le président Jacquand.

— La preuve! ont répondu les demandeurs, la preuve, elle est dans la comptabilité du Lyon-Loire. Qu'on examine cette comptabilité, qu'on ouvre une enquête, qu'on entende les témoins, et la preuve de ce que nous avançons ressortira éclatante.

Une enquête!... Ah bien oui!... Le juge consulaire n'en veut pas, d'enquêter!... En feuilletant les livres du Lyon-Loire on pourrait y trouver des choses qu'on n'y cherche pas et qui sont confiées à la discréption de compère Regaud!... Débouts de leur demande, les demandeurs en nullité!... Que dis-je, débouts!... Condamnés à 30,000 fr. de dommages-intérêts!... Ça permettra au Lyon-Loire de verser une partie de ce qu'il n'a jamais versé, et ça apprendra aux demandeurs à vouloir fourrer le nez dans des livres où ils peuvent être exposés à trouver des noms et des complices de juges consulaires!

Et voilà comment ça se passe au Tribunal de commerce de Lyon!... Il est avéré désormais que les escroqués n'ont à attendre de certains juges de ce Tribunal aucune protection légale contre les escroqueurs. On n'y admet pas la preuve du vol, et on y déclare de parti pris que ce sont les... tripoteurs qui ont tort contre les tripoteurs.

Il faudra dorénavant avoir recours à une autre juridiction.

La chose est bien simple, Messieurs les actionnaires!... Le moyen est à la portée de tout le monde, Messieurs les créanciers!... Déposez une plainte au Parquet ou au juge d'instruction et portez-vous partie civile. L'enquête, là, sera de droit et d'obligation. On entendra les témoins, on vérifiera les pièces. Les livres et comptabilités qui se cachent seront obligés de s'y montrer au grand jour.

Il y a même un moyen plus expéditif encore : c'est l'assignation directe devant le Tribunal correctionnel, qui ne peut non plus refuser d'entendre les témoins et d'ordonner la production des livres.

Prenons, par exemple, le Crédit financier et industriel :

Le Tribunal de commerce l'a déclaré Société parfaite et orthodoxe et a admis comme article de foi le versement du quart par la Banque de Lyon et de la Loire.

Et cependant c'est par douzaines que se comptent les témoins niant ce versement. Il n'est pas un des employés du Lyon-Loire qui ne soit absolument édifié à cet égard et ne crie ce qu'il sait sur les toits et qu'il répètera sans hésiter devant la justice.

Comparaisse le sieur Manhès devant le juge d'instruction et devant le Tribunal correctionnel!.. Ne serait-il pas forcé, en présence de tous les témoins, de dire vérité sur son fameux bulletin de souscription daté — d'autres disent antité — du 5 décembre 1881?

Et le sous-directeur Bellantan!... Croit-on qu'en le confrontant, lui aussi, on n'en arriverait pas à connaître l'histoire exacte des certificats que délivre ce détenu sous prévention d'escroquerie dans le sein duquel le président Jacquand paraît avoir versé tout ce qu'il a de confiance?

Et le syndic Regaud, le syndic Régaud qui, au dire des demandeurs en nullité, détient des lettres établissant nettement qu'au jour de la constitution du Crédit financier le Lyon-Loire n'avait pas versé un centime et que plusieurs mois après on lui reclamait encore son versement!... Croit-on qu'après avoir prêté serment il ne dirait pas vérité, le syndic Regaud?... Je n'ai qu'une médiocre confiance dans le personnage, dont la nomination a été louche, et qui m'a toujours fait l'effet d'un compère représentant au Lyon-Loire beaucoup plus certains intérêts particuliers que les intérêts généraux des créanciers et actionnaires. Mais j'estime que, placé en face des conséquences de son serment et des douzaines de témoins oculaires et auriculaires que l'on sait, il ne manquerait point de s'exécuter.

Et alors s'imposerait d'elle-même l'application des articles 7, 8, 13, 14 et 15 de la loi de 1867, c'est-à-dire la nullité, d'une part, l'amende et la prison, de l'autre, aux gens qui ont battu monnaie sur le dos des crédules avec les titres d'une Société qui n'a jamais eu d'existence légale.

Croyez-moi, Messieurs les demandeurs en nullité contre le Crédit financier et industriel et contre les Sociétés du même genre!... Ne comptez plus sur la procédure commerciale pour avoir raison de ceux qui vous abusent... Là on vous refusera toujours l'enquête, c'est-à-dire l'admission de la preuve. C'est un parti pris d'avance.... Adoptez la procédure correctionnelle, où la preuve est de droit strict et où l'on ne peut vous refuser de l'administrer!... C'est par là que vous auriez dû commencer!

DANIEL.

POUR LES PAUVRES DE LILLE



M. Tur-Lu-Tu-Tu, ex-rédacteur de la *Comédie politique*, aujourd'hui employé infidèle du Télégraphe de Lille, et qui se fera sûrement révoquer un de ces jours — pas le Télégraphe : l'employé — vient de nous vendre à beaux deniers comptant les copies suivantes de dépêches qu'il a alternativement transmises et reçues la semaine dernière :

Du général Lallemand, commandant le 1^{er} Corps d'armée, à Lille, au général Billot, ministre de la guerre, à Paris.

La jeunesse de Lille organise une fête de bienfaisance composée d'une kermesse et d'une cavalcade. Tout s'annonce bien. On a fait appel aux souscriptions particulières, et les souscriptions particulières ont afflué dans la caisse du Comité d'organisation. Tous les partis sont d'accord sur le programme de cette fête et ils ont conclu à cette occasion une sorte de trêve de la charité. On compte sur une grande affluence de visiteurs, dont profiteront et le commerce lilleois et les nombreux indigents de la ville... Mais on me demande le concours de la garnison. Que dois-je répondre?

Du général Billot au général Lallemand.

Dépend... Que doit représenter kermesse?

Du général Lallemand au général Billot.

Hercules, sauvages d'occasion, saltimbanques...

Du général Billot au général Lallemand.

Jusque-là rien à dire... point de vue républicain... Mais cavalcade ? Me mésie cavalcade... Que doit représenter cavalcade ?

Du général Lallemand au général Billot.

Cavalcade représentera entrée Louis XIV Lille après siège d'août 1667.

Du général Billot au général Lallemand.

Tonnerre de D...!!! Comme y allez, vous !... Entrée Louis XIV !... Armée républicaine peut pas concourir à ça !... Proposez de ma part Comité remplacer ça par bataille Beaune-Rollande ou Héricourt...

Du général Lallemand au général Billot.

Vu président Comité. Dit Beaune-Rollande et Héricourt impossibles, parce que certain général français qui nomme pas arrivé champ bataille comme certain marquis qui peut, dit-il, nommer qu'en latin... Ai pas bien compris... Et vous ?

Du général Billot au général Lallemand.

Moi non plus.. Reviens Conseil ministres.. Ai consulté là-dessus, et séance été chaude. Grévy consent entrée Louis XIV, pourvu que Louis XV y soit pas. Wilson s'oppose à ce que le dauphin y soit. Freycinet demande qu'on éloigne Vauban. Et moi me vexerai si dans cortège y avait Turenne ou Louvois. Arrangez choses dans ces conditions...

Du général Lallemand au général Billot.

Devient bien difficile.

Du général Billot au général Lallemand.

Remplacez entrée Louis XIV Lille par entrée Grévy et famille Mont-sous-Vaudrey.

Du général Lallemand au général Billot.

Jamais oserai proposer ça Comité.

Du général Billot au général Lallemand.

Autre idée : si cavalcade représentait mon entrée triomphale couvent Frigolet après huit jours tranchée ouverte... Ça qui serait chouette...

Du général Lallemand au général Billot.

Craint que Comité trouve pas si chouette que ça.

Du général Billot au général Lallemand.

Zut !... Accorde point soldats, accorde point musique, accorde personne. Participation troupes fêtes de ce genre peut que nuire à discipline... Rrrrompez !...

Pour copie difforme :

TUR-LU-TU-TU.

SUR LE TEXAS

On me prend, décidément, pour un grand financier, et, si cela continue, j'entrevois le moment où on viendra m'offrir le portefeuille du grand économiste Léon Say... Je suis, en effet, assailli de demandes de conseils relativement aux propositions faites par la Société foncière et agricole des Etats-Unis aux créanciers et actionnaires du Lyon-Loire.

— Que dois-je faire ? me dit celui-ci.

— Dois-je accepter les propositions de la Société foncière ? me demande cet autre.

— Quels réels avantages présente la nouvelle combinaison ? m'écrivit un troisième.

— Y trouverai-je, s'exclame un quatrième, — et ce quatrième est... une quatrième — y trouverai-je une compensation à mes récentes déceptions ?

Ta, ta, ta... doucement, chers lecteurs et chères lectrices... Vous me posez des questions auxquelles je ne puis ni ne dois vous répondre... ayant plus ample informé. Je ne suis ni un financier ni un économiste. Je suis encore moins un Manuel du spéculateur... J'ignore assez généralement les principaux cours des valeurs de Bourse... Je ne suis qu'un ennemi n° du tripotage et des tripoteurs.

Mon rôle, à la Comédie politique, en matière financière, s'est borné jusqu'à ce jour à celui d'une sorte de chien de garde... J'ai pu, flairant les mollets des appelleurs de fonds contemporains, reconnaître parfois à l'oeil qu'un tel est un Robert Macaire et tel autre un chevalier d'industrie, et ensuite, suivant les cas, les mordre sans crier gare ou pousser l'aboiement d'alarme signifiant : « N'allez pas là. C'est plein d'escrocs ! » Mais il n'entre pas dans ma spécialité de prévenir du passage des honnêtes gens ou de l'approche des neutres.

Or la Société foncière et agricole des Etats-Unis n'est encore pour moi qu'au rang des neutres... Tout ce que je puis en dire quant à présent, c'est que... je n'ai rien à en dire. J'ai depuis quinze jours flairé de droite et de gauche et mis le nez au vent à son intention, mais je suis revenu bredouille, et je n'ai rien trouvé qui nécessite ni la défiance ni la prudence.

Ma chasse sera-t-elle plus fructueuse une autre fois ? — A dire le vrai, je souhaite sincèrement que non, désirant de tout mon cœur, maintenant que les coupables du Lyon-Loire sont au moins démasqués, voir les naufragés de cette misérable banque, plus pitoyables sûrement que ceux de la Méduse, apercevoir enfin, et une fois pour toutes, la voile sous le vent qui doit les sauver.

Voilà tout ce que j'ai à répondre aux questions ci-dessus.

Mais il y a tels autres correspondants qui me posent cette question-ci :

— Qu'est-ce que le Texas, où la Société foncière et agricole des Etats-Unis nous demande de porter nos capitaux ?

Ici la réponse est trop facile, et il faudrait être plus grincheux que je ne le suis pour l'esquerir.

Que me demande-t-on, après tout ? — De me montrer *doctus cum libro...*

Le Texas, voici ce qu'en dit un ouvrage que j'ai là sous les yeux :

C'est le plus vaste et le moins peuplé des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Il comprend une étendue de territoire à peu près égale à celle de la France, et sa population, en 1861, n'était évaluée qu'à 462.000 habitants.

L'aspect du pays, dans le voisinage des côtes, est triste, aride et dépourvu. Il faut pénétrer dans l'intérieur pour arriver au terrain d'alluvion qui règne dans la direction des côtes et à de 30 à 100 milles de profondeur. C'est une magnifique prairie, exempte de l'inconvénient des eaux stagnantes, qui rendent si insalubre la Louisiane. La nature poreuse du sol et la pente du terrain s'opposent à la stagnation des eaux. Il règne cependant des fièvres intermittentes dans quelques parties des plaines du Texas nouvellement défrichées ; mais la fièvre jaune ne s'y est montrée qu'une seule fois de mémoire d'homme.

La température de l'été est rafraîchie par les brises de mai, qui soufflent sans interruption. La chaleur y est cependant assez élevée pour la production du coton de qualité égale à celui de la Géorgie, de la canne à sucre, l'indigo, le maïs et le tabac. On y cultive le riz, et la vanille y viendrait certainement. On y trouve le nopal, sur lequel vit l'insecte de la cochenille. La plupart des fruits des tropiques viennent très-bien dans la région basse du Texas.

Mais la région la plus remarquable et la plus délicieuse du Texas, c'est

l'Ondulée : elle s'étend dans toute la longueur du pays, ayant de 150 à 200 milles de large, et offre des sites ravissants. Le climat de cette région se rapproche de celui de l'Italie : rarement y voit-on de la neige ou de la glace. Les arbres conservent leur feuillage et les plaines leur tapis vert même pendant l'hiver. Le climat est si doux et si salubre qu'on a nommé le Texas l'Italie d'Amérique.

Dans cette région de collines on cultive avec succès le coton à graine verte. La vigne y est indigène et s'élève grimpant autour des arbres à la hauteur de cent pieds du sol. On commence à la cultiver, et elle promet de fournir un jour assez de vin pour la consommation de l'Amérique septentrionale, selon les prévisions de M. de Humboldt. Le mûrier y réussit parfaitement, et on a déjà commencé à s'occuper de la production de la soie. Le blé vient très-bien dans cette région et dans le haut pays.

Mais ce qui promet aux colons des avantages plus prompts et plus considérables, c'est l'élève des chevaux et des bestiaux, pour l'entretien et la multiplication desquels le pays offre la nourriture la plus abondante et de la meilleure qualité. Les cochons, outre les racines nutritives, trouvent dans le gland des chênes un aliment qui donne à leur chair le goût délicieux des cochons de la Chine, de l'Espagne et du Portugal.

La région montueuse est couverte de forêts de pins, de chênes et de cèdres et offre des pâturages propres à élever de nombreux troupeaux de moutons. Cette région est riche en minéraux : elle abonde en fer, en houille et en sel. Les chutes d'eau offrent en mille localités un puissant moteur pour des moulins et des manufactures.

Mais, me direz-vous, c'est le prospectus de la Société foncière et agricole des Etats-Unis que vous venez de reproduire là ?

Point du tout, lecteur : c'est tout simplement un passage de l'*Encyclopédie du xix^e siècle*, volume 22^e, publié en 1867, c'est-à-dire longtemps avant qu'il fût question de fonder ladite Société.

Or la Société foncière a, dit-elle, pour but de coloniser le Texas et de faire valoir les admirables ressources de son sol.

Si c'est bien là son but, et étant donnée la description ci-dessus, cela pourrait bien ne pas être une mauvaise affaire, et j'aimerais certainement mieux, ayant de l'argent à placer, l'expédier sur le Texas que d'aller l'engloutir dans des sources de pétrole dont les foulées sont encore à faire ou l'aventurer dans les steppes boisées de généraux russes qui font à Paris leur service d'aides de camp du Czar.

J'aimerais mieux, en tous cas, avoir de simples espérances de l'autre côté de l'Atlantique que des titres indiscutables dans le panier percé qui constituait la caisse du Lyon-Loire même avant la faillite.

Un « Tiens », dit-on, vaut mieux que deux « Tu l'auras ». Mais un « Tu l'auras » quelconque vaut, à coup sûr, mieux que le « Tu ne l'auras jamais » du Lyon-Loire.

DANIEL.

L'administration de la Comédie politique envoie gratuitement quatre numéros consécutifs sur demande affranchie aux personnes qui, ayant de s'abonner, désireraient connaître l'esprit du journal.

Après ces quatre numéros, le service est continué d'office et une quittance d'abonnement pour une année est remise à la Poste pour être recouvrée, à moins que dans l'intervalle on n'ait renvoyé le dernier ou l'un des derniers numéros reçus avec la mention REFUSÉ inscrite sur la bande, ou que l'on n'ait fait connaître son intention de ne s'abonner que pour six mois.

Il est bien entendu que les quatre numéros d'essai ne comprennent point dans l'abonnement qui pourra être contracté.

DOMESTICITÉ FINANCIÈRE



Au lendemain du premier article publié par la Comédie politique à propos du rôle que la maison Guérin avait joué dans la constitution illicite du Lyon-Loire, le Nouvelliste, de Lyon, inséra une lettre émanant de ladite maison et donnant un démenti formel aux assertions de mon collaborateur Daniel.

Directeur du journal, je me fis aussitôt communiquer les documents sur lesquels était basée l'assertion de la Comédie politique et, après en avoir pris connaissance, je répondis au Nouvelliste qu'en présence du démenti donné la Comédie politique, dans son prochain numéro, mettrait les points sur les i.

Le Nouvelliste, à qui ma lettre fut portée, promit de l'insérer, mais ne l'inséra pas.

A trois ou quatre jours de là, nouvelle lettre de la maison Guérin insérée dans le Nouvelliste, celle-ci moins tranchante et moins catégorique... Nouvelle réponse, en ma qualité de directeur de la Comédie politique. Mais le Nouvelliste, qui avait inséré les deux lettres de la maison Guérin, n'inséra plus ma dernière réponse qu'il n'avait insérée la première.

Trois motifs, cependant, auraient dû lui en faire un devoir :

L'impartialité d'abord, motif qui n'a pas besoin d'être autrement discuté.

Les convenances ensuite, la Comédie politique, sur la demande même du personnel du Nouvelliste, faisant à ce journal un service gracieux de 15 exemplaires par semaine.

La loi enfin, l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 prescrivant d'insérer dans les trois jours de leur réception les « réponses de toute personne nommée ou désignée dans le journal, sous peine d'une amende de 50 à 500 francs, sans préjudice des autres peines et dommages-intérêts auxquels l'article pourrait donner lieu. »

Mais on va voir par un troisième exemple le cas que le Nouvelliste fait de la loi, des convenances et de l'impartialité.

Dans son numéro du 25 mai, au lendemain de la condamnation que l'on sait, le Nouvelliste publiait textuellement l'article que voici :

La Comédie politique.

On se rappelle que la Comédie politique, à propos de la Banque de Lyon et de la Loire, a publié plusieurs articles concernant la maison V. Guérin et fils et qu'un procès en diffamation en était résulté.

Le Tribunal correctionnel a rendu hier son jugement, qui condamne M. Ponet, directeur de la Comédie politique, à un mois de prison, vingt-cinq francs d'amende, cinquante mille francs de dommages-intérêts, et à l'insertion du jugement dans plusieurs journaux de Lyon et de Paris.

Comme l'on voit, l'excellente feuille évitait avec soin de dire que cette condamnation était par défaut.

Étonné qu'une nuance de cette importance eût pu échapper à la rédaction d'un journal qui compte dans ses rangs M^e Arcis, M^e Repiquet, M^e Rambaud, M^e Chenavard et une foule d'autres maîtres du barreau et de la magistrature, je

pris la plume pour répondre au Nouvelliste et rétablir la vérité.

Mais, si répondre au Nouvelliste, quand il vous a attaqué, est chose facile, ce qui est difficile, c'est de lui faire insérer, votre réponse. J'avais pour moi deux échecs précédents, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Je crus, cette fois, devoir employer les voies légales afin d'arriver à un meilleur résultat, et je fis signifier au Nouvelliste ma réponse par ministère d'huissier.

Voici cette réponse :

Lyon, le 25 mai 1882.

A M. le directeur du journal le Nouvelliste de Lyon.

Monsieur le directeur,

Dans votre numéro de ce matin 25 mai, vous avez donné une analyse du dispositif du jugement correctionnel d'hier condamnant la Comédie politique à un mois de prison, 25 francs d'amende et 50,000 francs de dommages-intérêts envers la maison Veuve Guérin et fils.

A cela je n'ai rien à dire. Mais, dans la rapidité, sans doute, de votre compte-rendu, vous avez omis un petit détail qui a bien son importance : c'est que le jugement dont il s'agit est un jugement de défaut, c'est-à-dire : un de ces jugements par lesquels, le défendeur n'étant pas présent à la barre pour s'expliquer, les Tribunaux passent outre et adjugent d'ordinaire au demandeur l'intégralité de ses conclusions, sauf ensuite à acquitter les prévenus ou, du moins, à statuer dans des limites beaucoup plus modestes lorsque l'affaire revient devant le Tribunal et que le débat devient contradictoire.

Je m'étonne, Monsieur le directeur, que dans un journal où, pourtant, les jurisconsultes ne manquent pas, il ait pu être commis involontairement une omission de cette taille.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, mes salutations empressées.

A. PONET,

Directeur de la Comédie politique.

Telle était ma réponse au Nouvelliste.

On me rendra cette justice, à défaut d'autre, que cette réponse était absolument courtoise et polie.

Savez-vous ce que fit le Nouvelliste ?

Au lieu d'insérer ma lettre, il l'inséra dans sa CHRONIQUE la note que voici :

Tribunal correctionnel. — Après une très-brillante plaidoirie de M^e Mathevon, le Tribunal correctionnel de Lyon, dans son audience du mercredi 24 mai, a condamné, par défaut, M. Ponet, directeur de la Comédie politique, et M. Lathuilière (1), gérant dudit journal, chacun à un mois de prison, 25 francs d'amende et solidiairement à 50,000 francs de dommages-intérêts pour diffamation envers la maison Veuve Guérin et fils.

Le Tribunal correctionnel a ordonné, en outre, l'insertion de son jugement dans cinq journaux de Lyon, deux de Paris, et dans deux numéros du journal la Comédie politique, a dit, toutefois, que le prix de ces insertions ne devrait pas dépasser 5,000 francs et fixé au minimum la durée de la contrainte par corps.

Et voilà.

En sorte que le Nouvelliste, non-seulement n'insérait pas ma lettre — qu'il n'a jamais insérée — mais se gardait même de rectifier sa note de la veille, qui restait entière pour ses lecteurs, la note du lendemain reproduite ci-dessus étant conçue de façon à faire croire qu'elle se rapportait à une deuxième